



COMHAFAT/ATLAFCO

*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE  
LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN  
STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN*

## **RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS DE LA 9<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA COMHAFAT**

### **I- Séance d'ouverture**

1. La réunion des experts de la Conférence des Ministres sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Atlantique (COMHAFAT), s'est tenue à Rabat au Maroc, les 06 et 07 septembre 2014, en prélude à la 9<sup>ème</sup> session Ordinaire de la Conférence Ministérielle prévue pour le 08 septembre 2014.
2. Les délégués des 19 pays membres suivants ont pris part à ladite rencontre : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, RD Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, et Togo, ainsi que le Mali en tant qu'observateur. Les représentants de l'Angola, du Cape Verde, et de la Namibie n'ont pas pu participer à la réunion.
3. Des représentants du Japon, du Comité des Pêches pour le Centre-Ouest de Guinée (CPCO), de la Commission Régionale des Pêches pour le Golfe de Guinée (COREP), du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), du (Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP), du Réseau des Instituts de Science Maritime et de Recherche Halieutique (RAFISMER), de l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE), et du Comité Consultatif de la Pêche Lointaine (LDAC) de l'Union Européenne, ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.
4. La **liste des participants** est jointe en **Annexe I**.

5. La réunion a été présidée par Monsieur Samuel QUATEEY, représentant du Ghana, l'actuel président de la COMHAFAT.
6. Dans son allocution d'ouverture, le représentant du Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc, M. Brahim BOUDINAR, a souhaité la bienvenue aux participants à la Réunion des Experts de la 9<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Ministres, et a souligné l'importance de cette session. Le représentant du Royaume du Maroc a déclaré que la COMHAFAT fait désormais partie intégrante du patrimoine institutionnel régional dans la zone. Le potentiel bien que réel reste extrêmement sensible. Il a invité les participants à faire preuve de beaucoup de créativité dans l'expression des recommandations afin de faire de la coopération un outil de gestion efficace dans la région. Il a souhaité aux participants plein succès dans leurs travaux et a réitéré la disposition et l'engagement du Royaume à œuvrer pour l'épanouissement de la COMHAFAT.
7. Au nom de la délégation japonaise, le Sénateur Yosuke TSURUHO a rappelé les relations de coopération avec les Etats membres de la COMHAFAT, et a réaffirmé l'engagement du Japon à renforcer ces relations amicales. Il a exprimé le vœu que la Conférence adopte la déclaration relative à l'exploitation durable de toutes les espèces marines en vertu du droit des peuples à assurer leur sécurité alimentaire.
8. Le Président a souhaité la bienvenue aux experts des pays membres et des organisations partenaires et leur a souhaité un agréable séjour au Maroc. Il a indiqué que cette réunion se tient en prélude à la 9<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT qui aura lieu le 8 septembre 2014 en application de l'Article 2, Alinéa 2 du Protocole. Le Président a invité les délégués à apporter des contributions constructives dans un esprit d'unité afin d'aboutir à un rapport clair et exhaustif qui sera soumis à la Conférence des Ministres.
9. M. Driss MESKI, Secrétaire Exécutif de la CICTA, s'est félicité des excellentes relations existant entre la CICTA et la COMHAFAT. Il a invité les membres de la COMHAFAT à se conformer avec les mesures de gestion adoptées par la CICTA, et a réaffirmé la disponibilité de la CICTA à améliorer la coopération avec la COMHAFAT pour la réalisation des objectifs des deux organisations.
10. Mr Mohamed EL MALAGUI, Directeur d'INFOPECHE (Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique, un organisme basé à Abidjan (Côte d'Ivoire), a précisé qu'il existe un partenariat entre son organisation et la COMHAFAT depuis plus de quinze ans, et a proposé un renouvellement de ce partenariat.

11. Le Dr. Julio MORON, Directeur de l'OGAPAC (Organisateur des Senneurs Thoniers Espagnols), au nom du Comité Consultatif de la Pêche Lointaine (LDAC) de l'Union Européenne, a exprimé sa gratitude pour le fait d'être invité à cette réunion et a réaffirmé l'engagement de son organisation à coopérer à la promotion d'une gestion transparente et durable des pêches dans l'Océan Atlantique.

## **II- Ordre du jour**

12. L'ordre du jour de la réunion adopté à l'unanimité est joint en Annexe II.

## **III- Rapport d'activité**

13. Un rapport administratif et financier détaillé qui couvre la période 2011, 2012, 2013 et les 7 premiers mois de 2014, concernant le niveau de mise en œuvre des activités menées, conclusions ou recommandations et leur poursuite a été présenté par le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT. La réunion a été informée des démarches entreprises auprès des différents Etats membres pour accélérer la sensibilisation des autorités en vue de relancer les dossiers en suspens relatifs à leur situation vis-à-vis de la Convention et au règlement des cotisations. La réunion a pris note de ce que certains Etats membres n'ont pas encore signé ni ratifié la Convention. Il a été recommandé qu'un rappel devra leur parvenir afin qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour signer et ratifier la Convention.
14. Les participants à la réunion ont également été informés de l'état d'avancement des activités relatives au suivi et à la mise en œuvre des recommandations de la huitième Session ordinaire de la Conférence Ministérielle.
15. Les participants se sont félicités des efforts accomplis pour la dynamisation du Secrétariat de la Conférence. A cet égard, la réunion recommande l'adoption par la Conférence des Ministres du statut du personnel qui permettra de doter le Secrétariat de la COMHAFAT d'un personnel qualifié aux normes des organisations internationales similaires.
16. Les participants ont également suivi avec intérêt les démarches entreprises par le Secrétariat pour la réalisation d'autres activités en liaison avec des partenaires techniques et financiers.
17. Le Secrétaire Exécutif a également informé la réunion de la participation de la COMHAFAT à plusieurs rencontres des organisations régionales et internationales de gestion des pêches.
18. Le Secrétaire Exécutif a en outre fourni des informations sur les initiatives entreprises avec de nouveaux partenaires et le renforcement de la coopération avec les Organisations sous-régionales, notamment la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR), le Comité des Pêches pour

le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), qui ont permis de renforcer la collaboration et les relations avec les organisations africaines opérant dans le secteur.

19. Enfin, le Secrétaire Exécutif a donné un aperçu sur la mobilisation des appuis financiers pour la mise en œuvre des activités avant de mentionner les contraintes majeures rencontrées et de proposer des solutions.
20. Le travail accompli par le Secrétariat et les efforts consentis dans le cadre de l'exécution de sa mission ont été fortement appréciés. Des félicitations et encouragements ont été ainsi adressés au Secrétaire Exécutif.
21. Les participants ont pris bonne note du soutien logistique du Royaume du Maroc apporté au Secrétariat et ont remercié le Royaume pour son soutien constant à la COMHAFAT.
22. Les Etats Membres se sont engagés à s'acquitter de leur contributions annuelles obligatoires et à prendre des mesures pour régler leur arriérés ainsi que pour mettre en place des mécanismes devant faciliter le versement régulier de leurs cotisations. Le Président de séance a exhorté les Etats membres à faire des contributions volontaires au-delà de la contribution-plancher. Il a été recommandé qu'un rappel soit envoyé aux Etats Membres ayant des arriérés afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour régler les arriérés en question.
23. La réunion a renouvelé ses remerciements à ses partenaires, particulièrement le Japon, pour leur appui régulier et a sollicité une augmentation d'une telle assistance apportée à la COMHAFAT.
24. La réunion a félicité le Secrétariat pour les diverses initiatives engagées par la COMHAFAT pour diversifier ses partenaires techniques et financiers et l'a invité à continuer dans ce sens.

#### **IV- Plan d'action 2015-2016**

25. La réunion a par ailleurs examiné et approuvé le Plan d'Action 2015-2016 présenté par le Secrétaire Exécutif. Le Plan d'Action met l'accent sur les activités régionales ou sous-régionales qui s'articulent autour des axes de la durabilité, de l'amélioration de la performance, de la promotion du commerce régional et du renforcement du groupe COMHAFAT à l'international.
26. La mise en œuvre de ce plan d'action nécessite une enveloppe de 2 000 000 de Dollars US à mobiliser à partir :

- du «Fonds de Promotion des Pêches» (US\$ 1 700 000),
- du «Fonds Régional de Développement des Pêches» (US\$ 170 000),

- et auprès des partenaires au développement (US\$ 130 000).

27. Pour la mise en œuvre des activités du Plan d'Action 2015-2016, la réunion recommande d'approuver l'affectation de 16% des ressources du Fonds Régional de Développement des Pêches pour les frais de fonctionnement conformément aux dispositions de l'Article 18 de la Convention.

#### V- Exposés thématiques

28. Un exposé portant sur «*La contribution des pêches à la sécurité alimentaire*» a été fait par le représentant de la Guinée. Le rôle déterminant des ressources marines dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été reconnu. Les participants ont en outre invoqué le droit des Etats membres de la COMHAFAT d'utiliser les ressources halieutiques dans leur zone maritime pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels de leurs populations dans le cadre d'une gestion fondée sur des connaissances objectives de l'état des stocks. Ils recommandent que la Conférence des Ministres endosse la **résolution soumise au Secrétariat de la Commission Baleinière Internationale (CBI)**, relative à la sécurité alimentaire, **jointe en Annexe III**.

29. L'approche visant à lutter contre la Pêche Illicite, Non Déclarée et Non réglementée (Pêche INN) a été présentée par le représentant du Ghana. Il a été souligné qu'une telle pêche constitue une menace pour la durabilité des ressources marines, sur la sécurité alimentaire des populations locales, sur leurs sources de revenus et sur le développement économique de toute la région. En raison de l'ampleur du phénomène, de sa complexité et des moyens nécessaires pour le combattre, la réunion recommande l'adoption par la Conférence des Ministres de la déclaration intitulée **Déclaration de Rabat** sur la coopération régionale pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, **jointe en Annexe IV**. La réunion a recommandé qu'une étude soit menée pour évaluer l'impact et les pertes potentielles causées par la pêche INN dans région.

#### VI- Divers

30. La réunion a suivi avec intérêt les exposés de représentants du REFMA (Regroupement des Etablissements de Formation Maritime africains) et du RAFEP (Réseau africain des Femmes de la Pêche), du RAFISMER (Réseau des Instituts de Science maritime et de Recherche halieutique), d'INFOPECHE (Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique) dans lesquels les présidents ont présenté leurs activités futures.

31. Le représentant de la Côte d'Ivoire a informé les participants de la tenue à Abidjan les 25 et 26 septembre 2014 de la 1<sup>ère</sup> édition de la Conférence mondiale sur le thon et a invité les Etats membres de la COMHAFAT à y participer.

#### **VII- Lieu de la prochaine Session ordinaire de la Conférence des Ministres**

32. La Réunion des Experts a été informée de la proposition de la Côte d'Ivoire d'abriter la 10<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence. Elle a recommandé de soumettre ce point à la Conférence des Ministres.

#### **VIII- Clôture de la réunion**

33. Le Président de la Réunion a déclaré clos les travaux de la Réunion des Experts à 11H50 AM.

## Annexe I : Liste des participants

N°	Nom et prénom	Titre	Pays/ Organisation	Adresse e-mail
1	M. JEAN-BAPTISTE DEGBEY	DIRECTEUR DES PECHES	BENIN	<a href="mailto:jbdegbey@yahoo.fr">jbdegbey@yahoo.fr</a>
2	M. MOUHAMADOU YOUSSEF	AMBASSADEUR DU CAMEROUN AU MAROC	CAMEROUN	<a href="mailto:ymouh@yahoo.fr">ymouh@yahoo.fr</a>
3	M. EMMA BELAL	DIRECTEUR DES PECHES	CAMEROUN	<a href="mailto:belalemma@yahoo.fr">belalemma@yahoo.fr</a>
4	M. SANATOU CHINTOUE EPSE NJIKAM	EXPERT	CAMEROUN	<a href="mailto:chintoue@yahoo.fr">chintoue@yahoo.fr</a>
5	M. KOFFI AMANI GEORGES LOPEZ	CHARGE DE COMMUNICATION	COTE D'IVOIRE	<a href="mailto:Amanilopez22@yahoo.fr">Amanilopez22@yahoo.fr</a>
6	M. KONAN ANGAMAN	CONSEILLER TECHNIQUE	CÔTE D'IVOIRE	<a href="mailto:angaman.konan1@yahoo.fr">angaman.konan1@yahoo.fr</a>
7	M. KOUAKOU PHIENY DENIS	DIRECTEUR DE CABINET	CÔTE D'IVOIRE	<a href="mailto:phyenyd@yahoo.fr">phyenyd@yahoo.fr</a>
8	M. GAGO NIHO CHELOMS	DIRECTEUR DE LA COOPERATION INTERNE	CÔTE D'IVOIRE	<a href="mailto:gagoniho@yahoo.fr">gagoniho@yahoo.fr</a>
9	SHEP HELGUILE	DIRECTEUR DE L'AQUACULTURE ET DES PECHES	CÔTE D'IVOIRE	<a href="mailto:shelguile@yahoo.fr">shelguile@yahoo.fr</a>
10	M. YOBARD MPOUSSA JEAN PIERRE	DIRECTEUR GENERAL DE LA PECHE MARITIME	CONGO	<a href="mailto:yobard_jp@yahoo.fr">yobard_jp@yahoo.fr</a>
11	MME. GUYLENE NKOANE NDOUTOUME	CHARGE D'ETUDE DGPA	GABON	<a href="mailto:ndoutoume2@yahoo.fr">ndoutoume2@yahoo.fr</a>
12	M. BAMBA BANJA	PERMANENT SECRETAIRE	GAMBIE	<a href="mailto:bamba.banja@yahoo.co.uk">bamba.banja@yahoo.co.uk</a>
13	M. MATARR BAH	EXPERT	GAMBIE	<a href="mailto:matar_bah@yahoo.co.uk">matar_bah@yahoo.co.uk</a>
14	MME REBECCA AMOOH ABOAGYE	CHEF DIRECTORY/ CHEF DE CABINET	GHANA	<a href="mailto:sikadodoo54@yahoo.co.uk">sikadodoo54@yahoo.co.uk</a>
15	M. SAMUEL NII KPAKPA QUAATEY	DIRECTEUR DE LA COMMISSION DES PECHES	GHANA	<a href="mailto:samquaatey@yahoo.com">samquaatey@yahoo.com</a>
16	M. AMADOU TELIVEL DIALLO	CHEF DE CABINET	GUINEE CONAKRY	<a href="mailto:ateliwel@yahoo.fr">ateliwel@yahoo.fr</a>
17	M. HASSIMIOU TALL	DIRECTEUR DES PECHES	GUINEE CONAKRY	<a href="mailto:tallhassimiou@yahoo.fr">tallhassimiou@yahoo.fr</a>
18	M. SEBASTIAO PEREIRA	DIRECTEUR GENERAL	GUINEE BISSAU	<a href="mailto:sebastiaoopereira63@gmail.com">sebastiaoopereira63@gmail.com</a>
19	M. HENRIQUE ANTONIO DA SILVA	EXPERT	GUINEE BISSAU	<a href="mailto:hsilva90@hotmail.com">hsilva90@hotmail.com</a>

20	M. NDONG MICHA ANDRES	DIRECTEUR DES PECHES ARTISANALE	GUINEE EQUATORIALE	<a href="mailto:andresdongomicha@yahoo.es">andresdongomicha@yahoo.es</a>
21	M. ERIC MCARTHUR COOPER	EXPERT	LIBERIA	<a href="mailto:Mcarthurcooper@yahoo.fr">Mcarthurcooper@yahoo.fr</a>
22	MME ROCHDI ZAHRA	DIRECTRICE COOPERATION AFFAIRE JURIDIQUE	MAROC	<a href="mailto:rochdi@mpm.gov.ma">rochdi@mpm.gov.ma</a>
23	M. BOUDINAR BRAHIM	EXPERT	MAROC	<a href="mailto:Brahim.boudinar@mpm.gov.ma">Brahim.boudinar@mpm.gov.ma</a>
24	MALOULI IDRISSE MOHAMMED	CHEF DEPARTEMENT RESSOURCES HALIEUTIQUES	MAROC	
25	MME BADOUR NOURA	DIP/DPM	MAROC	<a href="mailto:badour.noura@yahoo.fr">badour.noura@yahoo.fr</a>
26	M. BOUJGUENNA MOHAMED	DCAJ/DPM	MAROC	<a href="mailto:mohamed.boujguenna@mpm.gov.ma">mohamed.boujguenna@mpm.gov.ma</a>
27	M. RABI EL MALEK	PARTICIPANT	MAROC	<a href="mailto:rabi@gmail.com">rabi@gmail.com</a>
28	MME KAOUAKIB KHADIJA	EXPERT	MAROC	<a href="mailto:kaouakib@mpm.gov.ma">kaouakib@mpm.gov.ma</a>
29	MME HAFIDA EL GHAZI	INFORMATRICE PRINCIPALE	MAROC	<a href="mailto:elghazi@mpm.gov.ma">elghazi@mpm.gov.ma</a>
30	M. OUATI YOUSSEF	CHEF DE DIVISION	MAROC	<a href="mailto:ouati@mpm.gov.ma">ouati@mpm.gov.ma</a>
31	M. LAAROUCI YASSINE	CHEF DE SERVICE COOPERATION	MAROC	<a href="mailto:elaroussi@mpm.gov.ma">elaroussi@mpm.gov.ma</a>
32	M. BENBARI MOHAMED	EXPERT	MAROC	<a href="mailto:benbari@mpm.gov.ma">benbari@mpm.gov.ma</a>
33	MME ALAOUI METEREJJI AICHA	COMITE ORGANISATION	MAROC	
34	M. OUAZZANI TNACHERIMOHAMED	COMITE ORGANISATION	MAROC	
35	M. AZZEDINE FARHANE	DIRECTION DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	MAROC	<a href="mailto:farhane@maec.gov.ma">farhane@maec.gov.ma</a>
36	M. MOHAMEDINE FALL OULD ABDI	CT/MPED	MAURITANIE	<a href="mailto:mfabdia@yahoo.fr">mfabdia@yahoo.fr</a>
37	M. MOHAMED EL HAFED OULD EJIWEN	EXPERT	MAURITANIE	
38	MME AZZA CHEIKH JEDDOU	DIRECTRICE AMENAGEMENT RESSOURCES ET OCEANOGRAPHIE	MAURITANIE	<a href="mailto:azzajiddou@yahoo.fr">azzajiddou@yahoo.fr</a>
39	M. FOLUKE O. AREOLA	DIRECTEUR	NIGERIA	<a href="mailto:foareda@gmail.com">foareda@gmail.com</a>
40	M. PIUS BITAKUYA DUNIA	EXPERT	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	<a href="mailto:piusbitakuya@yahoo.fr">piusbitakuya@yahoo.fr</a>



41	M. OLAVIO ANIBAL	EXPERT DANS LA PECHE	SAO TOME & PRINCIPE	<a href="mailto:etybi@yahoo.fr">etybi@yahoo.fr</a>
42	M. JOÃO GOMES CRAVID	EXPERT	SAO TOME & PRINCIPE	
43	M. CAMILLE JEAN PIERRE MANEL	DIRECTEUR	SENEGAL	<a href="mailto:cjpanel@gmail.com">cjpanel@gmail.com</a>
44	M. KAMORBA KELLALLAH DABO	EXPERT	SIERRA LEONE	<a href="mailto:dabokamorba@yahoo.com">dabokamorba@yahoo.com</a>
45	M. AHOEDO KOSSI	CHEF DE SECTION RESSOURCES HALIEUTIQUES	TOGO	<a href="mailto:kahoedo@yahoo.fr">kahoedo@yahoo.fr</a>
46	M. EMILE ESSEMA	SECRETAIRE EXECUTIF	COREP	<a href="mailto:essemile@yahoo.fr">essemile@yahoo.fr</a>
47	M. DEDI NADJE SERAPHIN	SECRETAIRE GENERAL	CPCO	<a href="mailto:sdedi.nadje@yahoo.fr">sdedi.nadje@yahoo.fr</a>
48	MME BALIABA BEYENE ATEBA	PRESIDENTE DU RAFEP	RAFEP	<a href="mailto:beyene.beyene@yahoo.fr">beyene.beyene@yahoo.fr</a>
49	MME MESSAOUDA RACHID	VICE-PRESIDENTE DU RAFEP	RAFEP	<a href="mailto:messaoudarachid@gmail.com">messaoudarachid@gmail.com</a>
50	M. TAOUFIQ MOHAMED	EXPERT	RAFEP	<a href="mailto:tau.med@gmail.com">tau.med@gmail.com</a>
51	M. JAMAL SADAK	PRESIDENT DU REFMA	REFMA	<a href="mailto:jamalmasadak@gmail.com">jamalmasadak@gmail.com</a>
52	M. ABDELMALEK FARAJ	PARTENAIRE	RAFISMER	
53	M. YOSUKE TSURUHO	MEMBER OF THE HOUSE OF COUNCILORS	DELEGATION JAPONAISE	
54	M. HIDENAO WATANABE	DIRECTOR FOR INTERNATIONAL NEGOCIATION	DELEGATION JAPONAISE	
55	M. YOSHIHIRO TAKAGI	CONSEILLER DE L'ASSOCIATION DE PECHE	DELEGATION JAPONAISE	<a href="mailto:ytakagi8@yahoo.co.jp">ytakagi8@yahoo.co.jp</a>
56	M. HIDEKI MORONUKI	NEGOTIATOR INTERNATIONAL AFFAIRS DIVISION	DELEGATION JAPONAISE	<a href="mailto:hideki-moronuki@nm.maff.go.jp">hideki-moronuki@nm.maff.go.jp</a>
57	M. TAKASHI MATSUMOTO	OFFICIER	DELEGATION JAPONAISE	<a href="mailto:takashi.matsumoto@mosfa.go.jp">takashi.matsumoto@mosfa.go.jp</a>
58	M. JULIO MORON AYALA	OBSERVATEUR	LDAC	<a href="mailto:Julio.moron@opagac.org">Julio.moron@opagac.org</a>
59	M. DRISS MESKI	SECRETAIRE EXECUTIF	ICCAT	<a href="mailto:driss.meski@iccat.int">driss.meski@iccat.int</a>
60	M. PAPA GORA NDIAYE	SECRETAIRE EXECUTIF	REPAO	<a href="mailto:gndiaye@gmail.com">gndiaye@gmail.com</a>
61	M. MOHAMED EL MALAGUI	DIRECTEUR D'INFOPECHE	INFOPECHE	<a href="mailto:malagu@hotmail.fr">malagu@hotmail.fr</a> <a href="mailto:elmalagui@hotmail.fr">elmalagui@hotmail.fr</a>
62	M. ABDELOUAHED BENABBOU	SECRETAIRE EXECUTIF	COMHAFAT	<a href="mailto:benabboucomhafat@gmail.com">benabboucomhafat@gmail.com</a>
63	M. ABDENNAJI LAAMRICH	CHARGE DE PROGRAMME	COMHAFAT	<a href="mailto:laamrichmpm@gmail.com">laamrichmpm@gmail.com</a>
64	M. MOHAMMED HADDAD	RESPONSABLE FINANCIER	COMHAFAT	<a href="mailto:haddad.comhafat@gmail.com">haddad.comhafat@gmail.com</a>

65	M. MASAKI OIKAWA	EXPERT OFCF	COMHAFAT	<a href="mailto:oikawamasakichofu@yahoo.co.jp">oikawamasakichofu@yahoo.co.jp</a>
66	MME HAYAT ASSARA	ASSISTANTE DE DIRECTION	COMHAFAT	<a href="mailto:hayat.comhafat@gmail.com">hayat.comhafat@gmail.com</a>
67	M. MOHAMED SADIKI	CADRE A LA COMHAFAT	COMHAFAT	<a href="mailto:sadikomhafat@gmail.com">sadikomhafat@gmail.com</a>
68	M. ALI BOUALI	CONSEILLER	COMHAFAT	<a href="mailto:paconsult2013@gmail.com">paconsult2013@gmail.com</a>
69	Mlle ABLA EL ALAOUI	STAGAIRE	COMHAFAT	<a href="mailto:abla.elalaoui@gmail.com">abla.elalaoui@gmail.com</a>

## **Annexe II : Ordre du jour**

- **08h00-09h00**: Accueil et inscription

### **1. Ouverture de la réunion**

La réunion des experts sera ouverte le 6 Septembre 2014 à 09h00 par le délégué du Ghana, pays assurant la présidence de la COMHAFAT.

- Allocution du représentant du ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc, pays hôte.
- Allocution du représentant du président de la COMHAFAT.

### **2 - Adoption de l'ordre du jour**

La réunion est invitée à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire

### **3 - Rapport du Secrétaire exécutif**

Le Secrétaire exécutif présentera un rapport administratif et financier à la réunion d'experts de la 9ème session de la Conférence ministérielle, dans lequel il donne un aperçu des différentes actions menées dans le cadre du suivi des recommandations issues de la huitième session, tenue à Accra, Ghana, du 17 au 19 Février de 2010.

Le Secrétaire exécutif informe la réunion des mesures prises pour promouvoir les objectifs de la Conférence et de leur mise en œuvre. Il rappelle les recommandations de la 8<sup>ème</sup> Session de la Conférence et indique la progression de leur état d'avancement.

La réunion est invitée à prendre note de:

- La situation des adhésions et ratifications vis-à-vis de la Convention COMHAFAT
- Rapport d'activités de la période concernée
- La situation financière des divers fonds de la COMHAFAT, y compris les résumés des rapports d'audit.

### **4- Plan d'action 2015-2016**

La réunion suivra la présentation intitulée « Plan d'action 2014-2016 » traitant des points suivants :

- les principes et règles d'intervention
- cadre générale d'intervention
- Echancier et financement
- Plan de financement

Les différentes actions de ce plan seront examinées et discutées pour être entérinées par la réunion.

### **5 - Présentations thématiques**

Deux documents thématiques seront présentés et discutés:

- **La contribution de la pêche à la sécurité alimentaire**, présenté par la Guinée
- **L'approche régionale pour lutter contre la pêche INN**, présenté par le Ghana

### **6 – Autres questions**

Les représentants des Etats et les observateurs sont invités à soumettre des questions à l'examen et à l'évaluation de la réunion.

#### **7 - Lieu de la prochaine session**

Le lieu de la prochaine session sera examiné suivant les propositions des différents pays participants.

#### **8- Adoption du rapport de la réunion**

La réunion adopte un rapport à la fin de son travail, où sont enregistrés les résultats des discussions par les participants, ainsi que des recommandations sur diverses questions

#### **9 - Clôture de la réunion**

Le président de la Conférence prononcera le discours de clôture.

## Annexe III : Résolution relative à la Sécurité Alimentaire

### « RESOLUTION RELATIVE A LA SECURITE ALIMENTAIRE »

#### Soumise par le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali

- **Attendu que** l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) des Nations Unies a été créée le 16 Octobre 1945 pour vaincre la faim et compte 194 pays membres, deux membres associés et une organisation membre;
- **Attendu que** la Commission Baleinière Internationale a été fondée en 1948 et compte 88 Etats Membres;
- **Attendu que** les Nations-Unies estiment que la population mondiale devrait passer de 7,2 milliards aujourd'hui à 9,6 milliards en 2050;
- **Attendu que** la FAO estime que 842 millions de personnes souffrent de faim chronique;
- **Attendu que** le Département Pêches et Aquaculture de la FAO des Nations-Unies a comme vision: *«Un monde dans lequel l'utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et de l'aquaculture contribue de manière significative au bien-être, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté humaine. »*
- **Attendu que** le Département Pêches et Aquaculture de la FAO des Nations-Unies a pour mission de : *« Renforcer la gouvernance mondiale et les capacités techniques et de gestion des membres et de mener à un consensus vers l'amélioration de la conservation et de l'utilisation des ressources aquatiques. »*
- **Rappelant** que la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (CIRCB) reconnaît dans son préambule, *«qu'il est dans l'intérêt commun de parvenir aussi rapidement que possible à un niveau optimal de stocks de baleines sans causer de détresse économique et nutritionnelle généralisée»;*
- **Constatant** que la FAO des Nations-Unies a établi cinq objectifs stratégiques, à savoir:
  - Aider à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
  - Rendre l'agriculture, la sylviculture et la pêche plus productives et durables;
  - Réduire la pauvreté rurale;
  - Permettre à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces de voir le jour ;
  - Augmenter la résilience des moyens de subsistance aux catastrophes;
- **Notant** que les États Membres de la CBI sont également des États Membres de la FAO;
- **Considérant** que la cohérence et la coopération entre la FAO et la CBI permettront d'améliorer la capacité des deux organisations à remplir leurs missions;
- **Reconnaissant** que la principale raison pour laquelle la chasse à la baleine est menée aujourd'hui est de fournir de la nourriture;

- **Reconnaissant** le potentiel de conflit entre les objectifs qui sont : **(a)** la réalisation d'augmentations durables de la production halieutique afin de fournir de la nourriture ; et **(b)** la protection de l'environnement naturel;

EN CONSÉQUENCE, LA COMMISSION,

- **Déclare** que tous les peuples ont le droit d'accéder à la nourriture;
- **Prie instamment** les États Membres de tenir compte de la nécessité de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition lorsqu'elle formule des propositions pour modifier l'Annexe;
- **Décide** de prendre en compte la nécessité de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition lors de la prise de ses décisions.

## **Annexe IV : Déclaration de Rabat**

### DECLARATION DE RABAT SUR LA COOPERATION REGIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LA PECHE ILLICITE, NON DECLAREE ET NON REGLEMENTEE (PECHE INN)

Les Ministres et Délégués des Etats membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique-COMHAFAT-(Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, R.D. du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, et Togo) et le Mali, réunis à Rabat (Maroc) le 08 septembre 2014 pour la 9<sup>ème</sup> Session ordinaire de la COMHAFAT :

Soulignant les acquis successifs de la COMHAFAT depuis sa création en 1989 en matière de coopération régionale à des fins de développement durable du secteur de la pêche dans la Région;

Tenant compte de l'esprit de coopération et de partenariat qui pousse les Etats membres pour réaliser à l'avenir des programmes d'actions prioritaires concrets sur la base des expériences et enseignements tirés des actions menées par la Conférence;

Convaincus que les principes et orientations de la charte de la COMHAFAT demeurent des guides majeurs pour la coopération halieutique dans la région ;

Conscients que le développement durable du secteur de la pêche doit reposer sur une bonne gouvernance pour la préservation et gestion des ressources halieutiques ;

Persuadés que la pêche INN est un fléau international qui continue à saper les stratégies de développement du secteur des pêches et à menacer la pérennité des ressources et la sécurité alimentaire dans de nombreux pays ;

Confiants que la coopération internationale et régionale est un atout efficace et déterminant dans la lutte contre la pêche INN ;

Saluant les initiatives louables et pertinentes prises par les Organisations internationales et régionales concernées pour lutter contre la pêche INN ;

Déclarent leur ferme volonté de:

- Poursuivre leurs efforts et mutualiser les moyens disponibles pour développer les capacités des états membres dans la région pour une meilleure gouvernance et gestion du secteur des pêches ;

- Renforcer leurs politiques nationales et régionales de lutte contre la pêche INN et mobiliser à cette fin les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Rehausser le niveau de coordination et d'échange régional régulier d'informations entre les Etats membres et l'établissement d'une base de données des navires et des opérateurs pratiquant la pêche INN ;
- Procéder au développement des capacités de lutte contre la pêche INN par le partage d'information et d'expérience, la formation et l'expertise intra-régionale ;
- Donner plein effet aux dispositions prises au niveau international pour l'éradication de la pêche INN, notamment :
  - l'Accord de la FAO visant à favoriser le respect des mesures internationales de conservation et de gestion par les navires de pêche en haute mer (1993) ;
  - l'Accord de l'ONU sur les stocks des poissons chevauchants et grands migrants (1995) ;
  - le Code de conduite de la FAO de 1995 pour une pêche responsable ;
  - l'Accord de la FAO sur les Mesures de l'Etat du port visant à prévenir, à contrecarrer et éliminer la pêche INN (2009) et,
  - les Directives volontaires de la FAO pour la conduite de l'Etat du pavillon dans la lutte contre la pêche INN (2014);
- Encourager et prospecter les possibilités d'assistance technique, financière et matérielle visant la mise en œuvre des directives, des règlements et des accords internationaux en matière de lutte contre la pêche INN;
- Coordonner et harmoniser les positions des Etats membres de la COMHAFAT au sein des Instances internationales en vue de tirer les meilleurs bénéfices des mécanismes prévus par les différentes mesures prises pour une meilleure gestion et développement des pêcheries en général et la lutte contre la pêche INN en particulier.

Chargent le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en concertation avec les Etats membres et les différents partenaires concernés sur les plans bilatéral et multilatéral pour engager les actions pertinentes permettant de donner plein effet à la présente Déclaration.

Fait à Rabat, le 08 septembre 2014



